

VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :

NATURE DES TRAVAUX :

Travaux exécutés par une entreprise
Maître d'œuvre/ouvrage :

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un
marché public de travaux pour le compte de la Ville

PERIODE PREVUE :

MODE D'EXPLOITATION

Type		Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Dépassement interdit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Chaussée rétrécit		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Alternat	B15/C18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
	K10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Feux tricolores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise :

Personne responsable du chantier :

Téléphone de permanence du chantier 24/24 :

ENTREPRISE

Date :

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant :
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre <input type="text"/>

A La Seyne sur Mer, le

Signature/cachet :